

N° 737
21 DÉCEMBRE
2013

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO

UN AN SANS ÉLAN



Depuis l'installation du nouveau gouvernement, le décalage entre la solennité des discours sur l'école, « première priorité », « défi de société », et la timidité des mesures prises laisse perplexe. Bien sûr, il a fallu « réparer » les dégâts laissés par le bilan des années Sarkozy. Bien sûr il fallait restaurer la formation professionnelle des enseignants et y consacrer les moyens. Mais, après une période d'attentisme sans suppression des mesures les plus contestées, comment interpréter le peu d'oxygène apporté au second degré.

Les chiffres sont cruels : 20 % des enfants vivant dans la pauvreté en France, 25 % dans les zones les plus touchées, 33 000 élèves supplémentaires à la rentrée 2014, une éducation prioritaire à bout de souffle, des collèges en difficulté et... en regard moins de 1 000 emplois ! Cette année qui s'achève aura donc été une fois de plus difficile pour tous les personnels, dont la priorité est plus que jamais la réussite de tous. Il est temps de faire concorder paroles et actes ; revaloriser les conditions de travail et de rémunération des personnels du second degré, telle doit être la feuille de route du ministre pour 2014.

Le SNES-FSU continuera d'agir en ce sens en 2014. En cette fin d'année, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes à tous !

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

AU PREMIER PLAN LA QUESTION SALARIALE

À l'approche des fêtes de fin d'année, les fonctionnaires devront d'autant plus être attentifs aux dépenses que dans les mesures gouvernementales il n'y a aucun signal de prise en compte de la dévalorisation salariale dont ils sont victimes.

Pire, une nouvelle programmation de la baisse de la dépense publique devrait accentuer le phénomène. Or, pour les enseignants, comme d'autres le verront en janvier, non seulement les traitements nets n'augmentent pas mais la hausse de retenue pour pension les abaisse ! La FSU avait fortement poussé à une réaction en invitant à l'action des fédérations de fonctionnaires, unanimes sur le scandale que constitue la poursuite du gel du point d'indice depuis 2010. Un appel commun à organiser des actions entre le 9 et 13 décembre pour sensibiliser à la question a suscité des rassemblements dans un certain nombre de départements, mais la pression devra se faire plus forte pour contraindre le gouvernement. Dans le cadre de l'intersyndicale, la FSU étudiera les suites à mettre en œuvre, d'autant plus nécessaires que le contexte de préparation des municipales doit être l'occasion d'interpeller les élus locaux sur la question salariale.

Dans l'Éducation, la faiblesse des rémunérations pèse sur l'attractivité de **Suite page 2** ►►►



ACTUALITÉ 2-4

- CHANTIER MÉTIER
- CPGE
- APPRENTISSAGE
- FONCTION PUBLIQUE
- JOURNÉE DE CARENCE

ENJEUX 5

- ÉDUCATION PRIORITAIRE
- CO-PSY

MÉTIER-CARRIÈRES 6

- CHANTIER PROGRAMMES
- ACCÈS À LA HORS-CLASSE
- LANGUES VIVANTES

SUR LE TERRAIN 7-8

- MANDELA
- CONGRÈS DU SNES : RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FINANCIER

MANDELA

Un symbole

Nelson Mandela, héros de la lutte anti-apartheid, est mort à l'âge de 95 ans. Tour à tour militant anti-apartheid obstiné, prisonnier politique le plus célèbre du monde et premier président noir de l'Afrique du Sud, il avait été qualifié par l'archevêque Desmond Tutu, autre Prix Nobel de la paix pour son engagement contre le régime sud-africain, d'« icône mondiale de la réconciliation ». Il restera le prisonnier le plus célèbre en ayant passé plus de vingt-sept ans en prison, de 1963 à 1990, devenant peu à peu le symbole de l'oppression des Noirs sud-africains.



NOTE DE VIE SCOLAIRE

Enfin supprimée !

Après de nombreux retards, la note de vie scolaire, unanimement critiquée et notamment par le SNES-FSU, sera enfin abrogée dans les semaines qui viennent. Le SNES-FSU avait demandé que cette note, dont les études montrent le caractère inefficace, soit rapidement et définitivement supprimée. Suite à l'avis négatif du Conseil supérieur des programmes en décembre, le ministre a enfin prononcé sa suppression avec publication annoncée des textes modifiés courant janvier. Enfin !

29 JANVIER 2014

Faire front contre l'extrême droite

Les organisations syndicales et étudiantes CGT, FSU et Solidaires, UNEF, UNL, FIDL ont décidé d'initier un travail en commun pour construire un argumentaire, utilisable par toutes et tous sur l'ensemble des territoires contre l'extrême droite. Le 29 janvier des ateliers sont organisés à la Bourse du travail (Paris 10^e) : immigration, racisme, préférence nationale ; droits des femmes et des homosexuel·les/préférence familiale ; l'extrême droite dans les villes laboratoires ; les luttes des peuples en Europe contre le chômage, la précarité, l'austérité et l'extrême droite. À 20 heures, meeting au siège national de la CGT à Montreuil.



AU PREMIER PLAN LA QUESTION SALARIALE

nos métiers et peut détourner des étudiants de faire le choix du second degré, alors même que ce dernier connaît toujours une crise de recrutement.

C'est pourquoi on ne saurait ajouter à ce problème crucial des mesures qui pourraient aboutir à alourdir la charge de travail. C'est en ce sens que le SNES-FSU a demandé à V. Peillon de surseoir à la clôture des discussions sur le métier des enseignants du second degré afin de revoir des formulations, mais aussi de transcrire dans le futur décret des mesures aptes à garantir l'égalité et améliorer la situation de tous ; celles-

MÉTIER LE TEMPS DE LA MOBILISATION

Le SNES-FSU participe depuis le début aux discussions sur le chantier métier ouvert par Vincent Peillon ; il informe au jour le jour les collègues de l'évolution des propositions. Le 12 décembre, le SNES-FSU a fait part au ministre de vives inquiétudes de la profession sur ce dossier.

Le SNES-FSU avait insisté auprès du ministre de l'Éducation pour que le calendrier prévu pour l'écriture d'un nouveau décret remplaçant les décrets de 1950 soit desserré, ceci pour plusieurs raisons : tout d'abord les projets de rédaction de fiches support du décret posaient un grand nombre de problèmes ; le SNES-FSU a fait évoluer certaines formulations entre les différentes versions mais nous sommes encore loin du compte et certaines formulations demeurent inacceptables.

DES CHOIX CONTESTÉS

Le choix de privilégier l'indemnitaire sur les minorations de service, l'insuffisante prise en compte des effectifs lourds, la liste des missions liées telle que décrite, prêtent le flanc à des

textes définissant des critères clairs et protecteurs, évitant la disparité des situations actuelles – il a dû également admettre le caractère contraint du budget.

UN DÉLAI POUR LE SECOND DEGRÉ

La plupart des mesures, si les discussions viennent à leur terme, ne devraient être effectives qu'à la rentrée 2015, la rentrée 2014 s'accompagnant seulement d'une amorce du dispositif de pondération appliqué à l'éducation prioritaire.

Un groupe de travail spécifique devrait traiter de la question des enseignants des classes préparatoires, en examinant la globalité du dossier. Bien des points demeurent donc obscurs, que ce soit sur le nombre d'établissements de l'édu-

ci devraient être accompagnées de moyens pédagogiques produisant les mêmes effets.

Afin de peser sur les discussions, le BN du 17 décembre a décidé d'amplifier la mobilisation, en systématisant début janvier les heures d'information syndicales et les débats dans les établissements, en faisant signer la pétition massivement et en programmant une semaine d'action nationale du 27 au 31 janvier, dont les modalités seront précisées par la CA des 14 et 15 janvier en s'appuyant sur les remontées des établissements.

■ Frédérique Rolet

CLASSES PRÉPARATOIRES UNE DÉTERMINATION SANS FAILLE



À la suite du mouvement des professeurs de classes préparatoires, marqué par des assemblées générales dynamiques, des manifestations vigoureuses et des grèves très suivies, le ministre Peillon a annoncé jeudi 12 octobre la suspension des mesures contestées, qui dégradaient les conditions de service des enseignants.

Tout au long de ce conflit, le SNES-FSU, aux côtés des enseignants, impulsait la mobilisation, organisait la logistique des manifestations ou des audiences dans les rectorats. La direction nationale du SNES-FSU rejetait les mesures concernant les prépas, le secteur prépa coordonnait les actions avec les associations de CPGE, les sections académiques soutenaient les militants du SNES-FSU, souvent en première ligne dans les assemblées générales. La grève du lundi 9 décembre fut massivement suivie, avec des taux de grévistes exceptionnels : 80 % dans toute la France, un quart des lycées en grève à 100 %. La manifestation parisienne, forte de 4 000 professeurs et élèves de classes prépa, ainsi que de délégations académiques, résonnait des nombreuses autres manifestations organisées ailleurs.

DÉTERMINÉS À POURSUIVRE

Beaucoup de lycées décidaient alors de reconduire la grève mardi ou mercredi, d'autres suivaient le préavis lancé pour mardi 17 décembre afin de « ne pas griller toutes leurs cartouches ». Ils décidaient aussi l'arrêt de la plupart de notre « travail invisible » ne relevant pas strictement de l'enseignement : recrutement des élèves, informations, forums... En annonçant jeudi 12 décembre que les volets de la discussion sur le métier « qui ne faisaient pas accord avec les enseignants » étaient suspendus, en citant explicitement les CPGE, le ministre faisait un premier pas. Même si l'expression du ministre

a paru peu claire, nous l'avons interprétée comme un retrait des dispositions prévues en CPGE, afin de poursuivre les discussions en janvier. Le ministre sait que les professeurs restent mobilisés et qu'il ne pourra pas se permettre de nouvelles attaques.

SPÉCIFICITÉ À PRENDRE EN COMPTE

Le mouvement a montré que les collègues ne se satisfont pas du statu quo, que les heures supplémentaires imposées par une carence de postes sont un piège. Il a mis en évidence la diversité des CPGE : filières et établissements. Le SNES-FSU demande la tenue d'un groupe de travail ministériel spécifique aux classes préparatoires pour discuter de textes réglementaires qui sécurisent les services des enseignants, en prenant en compte le travail de chacun. Ces questions doivent être liées à celles du salaire et des carrières, que résume le slogan « moins d'heures sup, plus de chaires sup ».

■ Jean-Hervé Cohen, prepas@snes.edu



dérives locales encore plus nombreuses qu'actuellement et ne sont pas à même de réduire la charge de travail. Quant au contentieux concernant les collègues de CPGE, massivement mobilisés, il est loin d'être réglé.

La deuxième raison résidait dans la nécessité de donner du temps aux collègues pour s'approprier les projets, les analyser dans leur globalité, en apprécier toutes les conséquences et se mobiliser pour faire bouger les choses.

Nombreuses sont les inquiétudes suscitées par ces nouveaux textes et les questions posées. Quant à la déception face à l'absence de mesures de revalorisation touchant l'ensemble de la profession, elle est générale.

Jeudi 12 décembre, Vincent Peillon a donc fait le choix de poursuivre les discussions du groupe de travail du second degré, actant des conclusions concernant essentiellement le premier degré. Soucieux de rassurer, il est revenu sur les principes qui présidaient à l'écriture du futur décret, l'absence d'annualisation, la volonté de

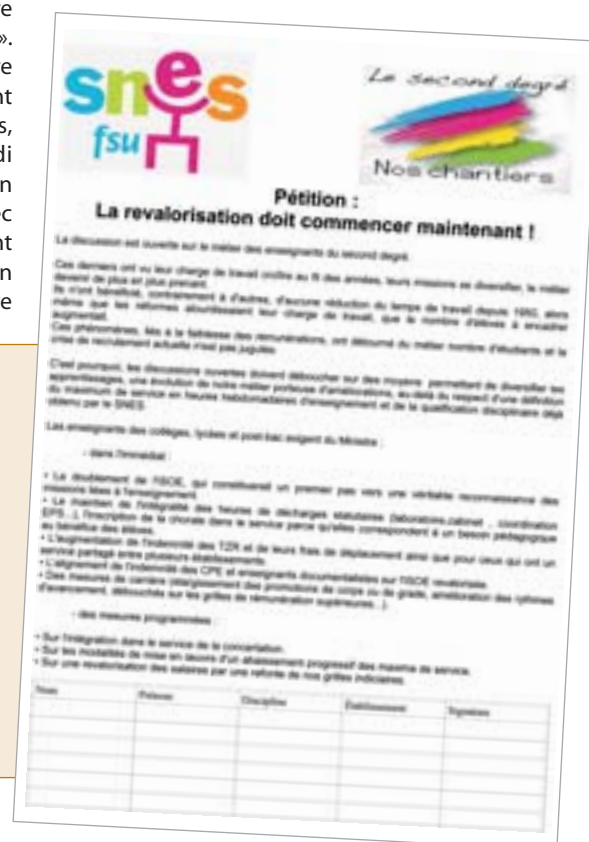
revalorisation prioritaire, la réforme du collège, et d'autres demeurent conflictuels. C'est pourquoi le SNES-FSU veut utiliser le temps donné pour poursuivre et amplifier la mobilisation.

■ Frédérique Rolet

La revalorisation : c'est maintenant

S'il est indispensable de se mobiliser pour obtenir des modifications importantes dans le projet ministériel de réécriture du décret de 1950, il est clair que nos conditions de recrutement, d'emploi et d'exercice de nos missions ne peuvent être réglées uniquement par ce biais. Face aux dégradations accumulées ces dernières années tant sur nos conditions de travail que sur nos rémunérations, le SNES-FSU exige que soit entamée, dès maintenant, une revalorisation de nos métiers. Les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation n'ont bénéficié, contrairement à d'autres, d'aucune réduction du temps de travail, alors même que les réformes alourdissent leur charge de travail, que le nombre d'élèves à encadrer augmentait. Ces phénomènes, liés à la faiblesse des rémunérations, ont détourné du métier d'enseignant nombre d'étudiants et la crise de recrutement actuelle n'est pas jugulée.

Pour obtenir un plan de revalorisation, avec des premières mesures immédiates et d'autres programmées, signez et faites signer la pétition « La revalorisation doit commencer maintenant » : www.snes.edu/petitions/index.php?petition=32



« Avouer qu'on a eu tort, c'est prouver modestement qu'on est devenu plus raisonnable » JONATHAN SWIFT

RENTÉE 2014 C'EST PAS NOËL

Le ministère vient de communiquer les moyens accordés à la prochaine rentrée. Les créations d'emplois sont bien loin de compenser l'augmentation du nombre des élèves. Des académies voient leur situation encore se dégrader.

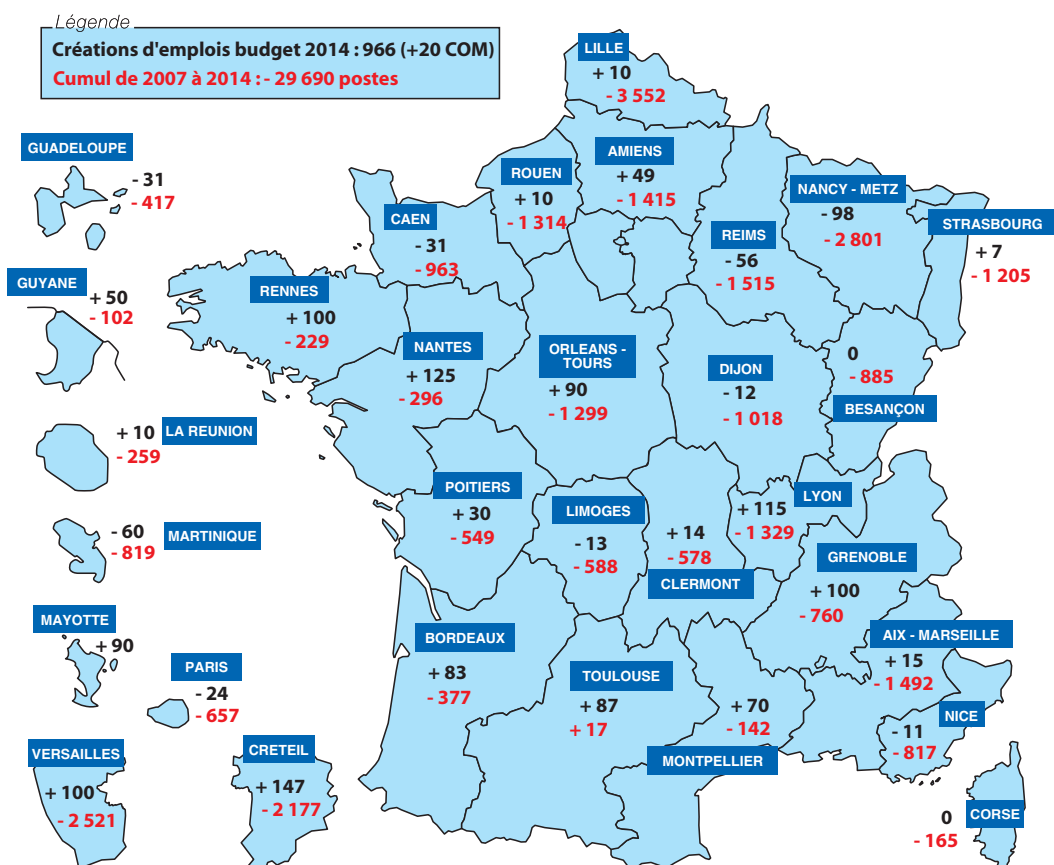
La répartition des emplois entre les académies pour la rentrée 2014 a été communiquée ce jeudi 19 décembre en séance du Comité technique ministériel, à quelques heures du bouclage de cette US. Nous vous communiquons les premiers éléments d'analyse, avant d'y revenir plus longuement dans un prochain numéro.

+ 986 EMPLOIS, + 33 000 ÉLÈVES

Sur le fond, comme déjà écrit, les 2 500 créations d'emplois d'enseignants du second degré sont absorbées pour la plus grande part par le financement de la décharge de service des stagiaires à hauteur d'un mi-temps à la rentrée 2014. Il reste donc moins de 1 000 emplois pour prendre en charge la hausse du nombre d'élèves.

d'autant plus, comme il a déjà été souligné en CTM, que les besoins des populations y sont criants. En effet, sur les huit académies concernées, six accusent un taux de pauvreté des jeunes supérieur à la moyenne nationale. Pour toutes les académies, et particulièrement pour celles qui se voient retirer des postes dans le second degré, on ne peut continuer à dire d'une année sur l'autre que leur situation ne se dégrade pas, quand les dégâts des politiques antérieures sont avérés.

Le ministère annonce par ailleurs la répartition de + 1 000 équivalents temps plein en heures supplémentaires « afin d'accompagner les besoins liés à la variation prévisionnelle de la démographie à la rentrée 2014 ». À l'heure où cette US est bouclée, il est impossible de dire comment cette mesure sera financée. Le projet



Or, le ministère convient enfin que cette hausse sera de l'ordre de 33 000 pour l'ensemble du second degré, et non de 9 000 comme longtemps soutenu contre toute logique démographique. Avec des différences notables entre les académies (les évolutions prévues pour la métropole vont de -0,6 % à Nancy-Metz à +1,8 % à Nantes). Le résultat est sans appel : huit académies perdent des emplois, alors même que leurs effectifs sont prévus à la hausse comme à Dijon. La priorité nationale à l'éducation et à la jeunesse a une traduction bien amère dans ces acadé-

de budget 2014 qui vient d'être adopté prévoit au contraire une baisse sensible des crédits d'heures supplémentaires. Enfin, il a été précisé que les 4 000 emplois annoncés par le ministre ces derniers jours dans les collèges, seront créés à partir de la rentrée 2015 au fur et à mesure de l'application des nouveaux programmes. Concernant l'éducation prioritaire, le ministère a indiqué avoir pris en compte dans les dotations les besoins des académies sur ce point... sans donner plus de détails sur ces critères de dotation.

■ Fabienne Bellin, Anne Feray

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE LE VOLET APPRENTISSAGE

Un projet de réforme de l'apprentissage a été présenté par le ministre du Travail. Malgré certaines avancées importantes, ce projet contient des faiblesses et de gros dangers.



Le ministre du Travail a présenté le projet de texte de loi réformant l'apprentissage. Ce texte sera intégré au projet de loi « Démocratie sociale et formation professionnelle » reposant sur un Accord national interprofessionnel (ANI) dont la négociation est sur le point d'être finalisée. Concernant l'apprentissage, le texte propose des évolutions importantes du code du travail. Certaines vont dans le bon sens : la gratuité pour les jeunes de l'entrée en apprentissage, une ouverture bien timide vers une possibilité d'apprentissage en CDI, une tentative d'évaluation des coûts réels de l'apprentissage, et une volonté affichée d'un meilleur contrôle et d'une traçabilité des fonds.

VOTE EN OPPOSITION DE LA FSU

Il n'y a toutefois dans ce texte aucun élément permettant de lutter contre les faiblesses inhérentes à l'apprentissage : les discriminations à

l'embauche, les ruptures de contrats, l'absence de contrôle de l'État sur les formations et les périodes en entreprises... Mais surtout, ce texte réforme le processus de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage, en confiant un rôle accru aux Régions et aux chambres consulaires, et en augmentant la part réservée aux CFA. En conséquence, l'ensemble des formations technologiques et professionnelles des lycées et universités risquent d'être victimes d'une baisse de subventions en raison d'une diminution de la taxe d'apprentissage versée. Projet qui risque de mettre les formations sous statut scolaire ou d'étudiants en difficultés, qui n'apporte pas de solution aux principaux problèmes liés à l'apprentissage : la FSU a émis un vote en opposition dans les différents conseils consultatifs où ce projet a été présenté.

■ Thierry Reygades

PROSTITUTION LA LOI EST VOTÉE

L'Assemblée nationale a voté le texte de loi appelant à lutter contre « Un système qui brasse 40 milliards de dollars chaque année, qui enrichit d'abord ceux qui vivent de la traite, du crime, du trafic de drogue. Un système qui n'existerait pas, si à l'autre bout de la chaîne, il n'y avait pas quelqu'un pour accepter et pour payer » (Najat Vallaud-Belkacem). Le texte reste dans l'esprit de la Convention des Nations unies de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui : « la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir l'exploitation de la personne humaine en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine ».

RESPONSABILISER LE CLIENT

Cette nouvelle loi entérine plusieurs mesures : l'abrogation du délit de racolage passif, une coordination des actions en faveur des victimes, la

création d'un parcours de sortie de la prostitution pour celles qui en font la demande via des associations agréées et d'un fonds pour la prévention et l'accompagnement social et professionnel de la prostitution qui serait de 20 millions d'euros, une autorisation provisoire de séjour de six mois sera délivrée pour les prostituées étrangères victimes de proxénétisme et « engagées dans un parcours de sortie de la prostitution », la réservation de places en centre d'hébergement et des mesures de responsabilisation du client, qui ont été au centre des débats. La responsabilisation du client, dont la pénalisation qui a fait débat parmi les associations de défense des droits des femmes, se traduit finalement dans la loi par une contravention de 5^e catégorie (amende de 1 500 euros) et la récidive sera un délit puni de 3 750 euros d'amende. Un « stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels » pourra être une peine alternative aux poursuites ou complémentaire.

■ Ingrid Darroman

Apprentis à la hausse !

435 000 apprentis aujourd'hui : 500 000 en 2017 ! C'est l'objectif du gouvernement, décrit à travers le volet apprentissage de la loi « formation professionnelle », comme c'était celui du plan Borloo en 2005. Pour le SNES-FSU, l'apprentissage n'est une réponse ni pertinente ni satisfaisante : un jeune doit pouvoir poursuivre sa scolarité sous statut scolaire, dans de bonnes conditions, jusqu'à 18 ans. L'apprentissage ne doit pas se développer au détriment des formations initiales sous statut scolaire auxquelles il faut, plus que jamais, donner la priorité.

Un million

Record battu. Pour la première fois depuis leur création les Restos du Cœur ont enregistré un million d'inscrits.

L'association n'a jamais accueilli autant de précaires. En 2012-2013, 960 000 personnes avaient été aidées et 130 millions de repas servis.

Ils sont 40 000 de plus cette année et nous ne sommes qu'au 20 décembre !

BTS « systèmes numériques »

Le référentiel du nouveau BTS « systèmes numériques », « SN » options « informatique et réseaux » et « électronique et communications » a été publié au BO : www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=75339

Ce diplôme regroupe les deux spécialités actuelles SE et IRIS, regroupement que le SNES-FSU a fortement contesté. Au BO sont publiés le règlement d'examen et les grilles horaires différenciées selon les options dès la première année. Attention : une coquille apparaît à l'article 7 sur le nom de la spécialité.

« Le monde est un endroit magnifique pour lequel il vaut la peine de se battre » ERNEST HEMINGWAY

FONCTION PUBLIQUE

RÉOUVERTURE DU DOSSIER "TITULARISATION"

Marylise Lebranchu a rencontré les syndicats de la fonction publique. Si la revendication d'augmentation immédiate des traitements n'a pas obtenu de réponse favorable, le dossier de la titularisation des contractuels sera rouvert.

Le ministre de la Fonction publique réunissait le lundi 9 décembre les fédérations syndicales de la fonction publique. Marylise Lebranchu n'a pas précisé quelles pistes elle retenait du rapport Pêcheur mais s'est dite convaincue de la nécessité de rouvrir les discussions sur la situation des non-titulaires.

Toutes les fédérations syndicales ont dit à la ministre la nécessité d'une augmentation immédiate des traitements de tous les agents de la fonction publique, et qu'il était difficile de discuter carrières des fonctionnaires sans engagement du gouvernement, ni pour l'immédiat, ni en terme de programmation budgétaire pour les années suivantes. La réunion se tenait d'ailleurs au premier jour d'une semaine d'alerte appelée par l'ensemble des fédérations sauf FO. La semaine a été marquée par l'organisation de rassemblements ou de délégations en préfecture dans un certain nombre de départements. La ministre ayant pour sa part indiqué qu'elle n'avait pas de mandat du gouvernement sur le dossier salarial, les fédérations ont décidé de s'adresser au Premier ministre.

CONTEXTE TENDU

Dans ce contexte, la ministre s'est bornée à énoncer les pistes dessinées par le rapport Pêcheur sans indiquer plus précisément les-



quelles elle avait l'intention de retenir. Elle a simplement confirmé le calendrier des discussions, les deux premiers mois de l'année étant consacrés à la programmation d'un travail à conduire jusqu'à la fin 2014.

Une réponse favorable a toutefois éclairé ce contexte tendu, M. Lebranchu donnant son accord pour rouvrir le dossier de la titularisation des contractuels. Elle constate en effet que les dispositions de la loi Sauvadet écartent un nombre important de personnels non titulaires et que nombre de ces agents connaissent toujours une précarité inacceptable. La demande formulée tout au long de ces derniers mois par le SNES et la FSU est enfin entendue. ■ Anne Féray

JOURNÉE DE CARENCE ENFIN ABROGÉE !

Malgré les cris d'orfraie des députés de droite et du centre, la journée de carence, instaurée par l'ancien gouvernement, a été enfin abrogée.

La journée de carence instaurée en janvier 2012 pour les fonctionnaires en arrêt maladie ne s'appliquera plus à compter du 1^{er} janvier 2014. L'article 67 du projet de loi de finances qui abroge cette journée a été voté dans une ambiance survoltée à l'Assemblée nationale, les députés UMP et UDI ayant dénoncé une suppression « injuste », « scandaleuse » et « choquante », et reproché à la ministre de la Fonction publique de « céder aux syndicats ». Cette journée non payée était, selon eux, une mesure d'équité par rapport aux salariés du privé qui ont trois jours de carence. Mais ils oublièrent de préciser que ces mêmes salariés du privé sont majoritairement couverts par une complémentaire santé-prévoyance qui leur assure de fait le maintien du salaire.

UNE PÉNALISATION INJUSTE

Curieusement, c'est à quelques semaines de l'entrée en vigueur effective de la suppression de cette mesure qu'une étude (publiée le 9 décembre) a indiqué que le nombre d'arrêts

maladie d'une journée dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière avait chuté en 2012 dans des proportions importantes... et affirmé que le phénomène s'expliquait « probablement » par la mise en application du jour de carence. Une interprétation qui n'a rien d'étonnant quand on sait que cette étude a été réalisée par des assureurs privés (Sofaxis) qui ont justement intérêt à ce que le délai de carence ne soit pas supprimé, voire qu'il augmente.

La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, n'a pas manqué de faire le lien quand elle a réagi à cette enquête. Elle a par ailleurs ajouté que le nombre d'arrêts maladie plus longs avait, dans le même temps, augmenté ! Le SNES-FSU se félicite de l'abrogation de ce jour de carence qui pénalisait injustement les agents de la fonction publique quand ils étaient malades. C'est une première reconnaissance du rôle qu'ils jouent dans notre pays. Une mesure qui devra toutefois être suivie de bien d'autres, tout aussi attendues par les personnels. ■ Monique Daune

DISCUSSION SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL OUI... MAIS POUR QUOI ?

Le ministère a ouvert les discussions sur les modalités de certification. Mais pour le SNUEP-FSU, les propositions avancées, qui font la part belle au contrôle en cours de formation, sont inacceptables.

Un an après ses premières annonces permettant d'améliorer la réforme de la voie professionnelle, le ministre a enfin ouvert des discussions, début novembre, sur les modalités de certification et sur les Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Pour le SNUEP-FSU, ces discussions doivent rapidement déboucher sur des propositions concrètes permettant d'améliorer l'organisation des LP, la réussite des lycéens professionnels et les conditions de travail des personnels.



Jérôme Dammerey
cosecraire général du SNUEP

relooké sans rémunération associée pour les personnels et un pas vers le contrôle continu. Cette « simplification » du CCF n'améliorerait en rien les conditions de travail des personnels, ouvrirait la porte à un enseignement modulaire. Elle accentuerait le caractère local de l'évaluation, entraînant la rupture de l'égalité des chances sur le territoire national et favorisant la régionalisation des diplômes.

GARANTIR LA VALEUR DES DIPLÔMES

Le SNUEP-FSU dénonce la généralisation des modalités de certifications par CCF ou évaluation en cours d'année. Il rappelle son attachement au caractère national des diplômes et que seules des épreuves ponctuelles anonymes et nationales peuvent garantir la valeur de l'ensemble des diplômes.

Le SNUEP-FSU a lancé le travail en intersyndicale large. Celle-ci demande au ministre de renoncer au « tout CCF » et appelle les collègues à se mobiliser, à signer et à faire signer massivement la pétition : « *Le tout CCF c'est toujours NON !* » : www.petitions24.net/le_tout_ccf_cest_toujours_non ■ Jérôme Dammerey

AUCUNE PROPOSITION ACCEPTABLE

Mais pour l'instant aucune proposition n'est acceptable et le SNUEP-FSU continue à faire pression sur le ministère pour une diminution du nombre de semaines de PFMP et pour remettre en place des épreuves ponctuelles terminales pour le plus grand nombre de disciplines. À l'opposé, le ministère ne remet pas en cause l'esprit du Contrôle en cours de formation (CCF) et va plus loin en proposant de le remplacer en partie par une Évaluation en cours d'année (ECA). Celle-ci consisterait en l'établissement d'une note par le conseil de classe. Autrement dit : un CCF

ANNONCES POUR LE COLLÈGE DES QUESTIONS DEMEURENT

Le ministre a annoncé 4 000 emplois pour le collège lors du dernier CSE. La saisine du Conseil supérieur des programmes (CSP) fixe par ailleurs un certain nombre d'orientations pour la structuration à venir du collège.

Le collège reste à ce jour le grand oublié des discussions sur le métier, alors qu'il y a urgence à améliorer nettement les conditions d'exercice des personnels et les conditions d'étude des élèves. L'annonce de 4 000 ETP (Équivalent temps plein) peut donc constituer une première réponse en reconnaissant la nécessité de disposer de « temps pour faire progresser les élèves ». Mais pas avant la rentrée 2015 et progressivement en lien avec les nouveaux programmes... Il s'agirait d'un volant d'heures profs fléchées dans les dotations (de 10 à 13,5 heures en moyenne par collège à terme selon que le privé sous contrat est concerné ou non), ce qui est très insuffisant pour généraliser (disciplines, classes, niveaux) du « temps d'accompagnement pédagogique au sein des enseignements ».

FORMULATIONS FLOUES

Or, il est prévu que ces moyens soient « alloués pour donner aux équipes davantage d'autonomie » : le précédent de la réforme des lycées a bien montré la nécessité d'un cadrage. Lors des discussions avec la DGESECO l'an dernier, le ministère semblait vouloir s'engager dans une réduction des horaires. Le SNES-FSU a montré notamment que les horaires au col-

lège en France sont « un peu » au-dessus de la moyenne de l'OCDE, contrairement à ce qu'affirmait l'administration. Il s'agit maintenant de ne pas « bouleverser les horaires de chaque discipline » et le CSP devra travailler en se « fondant sur les horaires [élèves] en vigueur qui ne devraient pas connaître d'évolutions substantielles ». Ces formulations floues n'interdisent pas des modifications, mais marginales.

LES DÉRIVES NE DOIVENT PAS SE RÉPÉTER

Si l'organisation disciplinaire du collège est réaffirmée, la structuration des enseignements en deux ou trois blocs décrite dans la saisine ouvre à une part plus importante de l'interdisciplinarité ; en outre, le CSP devra « identifier une liste limitée de compétences transversales, communes au plus grand nombre possible d'enseignements ». Or, il n'y a pas de compétences « hors-sol ».

Comment s'organiser la répartition des horaires entre ces différents blocs ? Et comment seront décomptés les horaires par discipline dans un tel cadre ? Les exemples des fourchettes horaires ou plus récemment des IDD doivent pour le moins nous inciter à la vigilance pour que les dérives d'alors ne se répètent pas. ■ Bruno Mer, colleges@snes.edu

La loi sur la consommation votée

L'Assemblée a adopté très largement le projet de loi Hamon sur la consommation. Après de multiples affaires, notamment sanitaires, la loi réaffirme le rôle de l'État comme « garant de l'ordre public économique ». Il s'agissait de trouver les leviers de régulation pour restaurer la confiance des consommateurs, lutter contre la constitution de monopoles aboutissant à des prix élevés, renforcer les contrôles contre des pratiques illicites. Si l'objectif est d'abord de donner – avec l'action de groupe – une voie de recours efficace face aux litiges, la loi crée de nouvelles protections et droits. Si les lunettes et lentilles pourront désormais être achetées sur internet, il faudra obligatoirement une première prescription médicale précise. La loi met également en place des mesures pour lutter contre le surendettement des ménages. Les sanctions sont fortement renforcées contre les patrons délictueux – ce qui supposera de recruter davantage de personnels de contrôle –, et un droit d'information des consommateurs sur les conditions sociales et environnementales dans lesquelles sont fabriqués les produits a été créé.

4 avril 2014

À l'initiative de la Confédération européenne des syndicats, une euromanifestation est organisée le vendredi 4 avril 2014 à Bruxelles, au moment où le Parlement européen se prépare à élire ses nouveaux membres. L'Union européenne ne se sortira pas de la crise tant qu'elle continuera à ignorer les besoins réels de ses citoyens, prévient la CES. Elle appelle donc les candidats à soutenir la dimension sociale de l'UE et à rejeter toute tentative de poursuivre des politiques qui réduisent les salaires et affectent les conditions de travail.

Mal-logés de la République : accord signé

Cet accord, signé entre le DAL et le ministère du Logement, prévoit le relogement de 300 familles dans « un délai le plus rapide possible ». En attendant, les personnes sans abri seront hébergées et rapprochées si possible de leur lieu de vie et de travail. Ces familles, prioritaires DALO (Droit au logement opposable), occupaient la place de la République depuis le mois d'août de façon discontinue. Mi-octobre, la police était intervenue très brutalement et le tribunal administratif avait légitimé le campement. L'accord prévoit aussi que des améliorations à la loi Duflot soient discutées. Victoire, donc, après des mois d'action, fêtée le 1^{er} décembre à République.

« Connaitre, ce n'est point démontrer, ni expliquer. C'est accéder à la vision » ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

ÉDUCATION PRIORITAIRE

DU TEMPS ACCORDÉ, MAIS POUR QUI ?

Le ministère annonce une pondération. Mais les inquiétudes sont nombreuses et laissent à penser que l'éducation prioritaire sera réduite à peau de chagrin, alors que les indices se dégradent tout comme les conditions de travail.

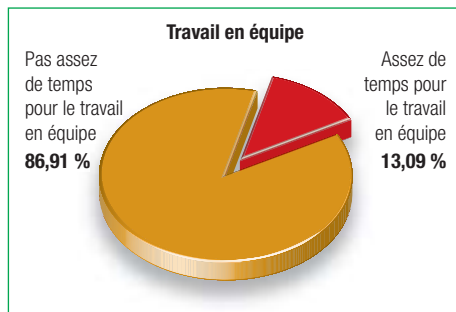
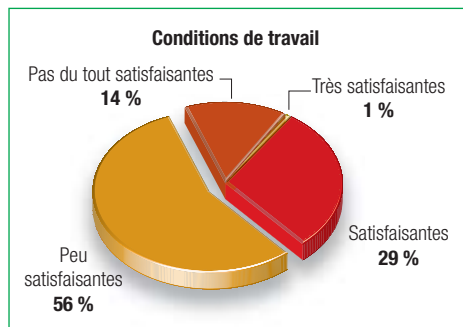
Dans les discussions sur le métier, qui se poursuivront dans les semaines à venir, la difficulté à exercer dans les établissements de l'éducation prioritaire est reconnue par le ministère : la pondération de 1,1 permettra de dégager dans les services jusqu'à près de 2 heures et donner ainsi « davantage de temps pour le travail en équipe, l'accompagnement des élèves et de leur famille ». Améliorer les conditions d'exercice en EP est une demande que le SNES-FSU porte depuis longtemps et que les personnels attendaient avec impatience.

Le ministère désigne « les enseignants qui exercent dans les collèges les plus difficiles de l'éducation prioritaire ». La pondération concernerait

d'abord une centaine d'établissements et monterait en puissance pour atteindre... les documents du projet de loi de finance font apparaître le chiffre de 300. Des déclarations convergentes font état d'un périmètre qui correspondrait aux actuels ÉCLAIR ; mais surtout, on note depuis quelques semaines une multiplication de déclarations qui prônent – de nouveau ! – la délabellisation de tous les établissements au-delà du label ÉCLAIR.

DES DEMANDES CLAIRES DES PERSONNELS

La vigilance s'impose, d'autant plus que les études tant nationales qu'internationales pointent des inégalités scolaires de plus en plus importantes. La France, d'après PISA 2012, est parmi les pays de l'OCDE celui où les inégalités scolaires sont les plus marquées par l'origine sociale et elles se sont encore accentuées : « L'école française n'est pas celle des cancre, mais une institution scolaire en passe de devenir duale, bipolarisée, une école à deux vitesses où les disparités scolaires mais aussi sociales s'accroissent depuis dix ans », écrit Nathalie Mons. Rappelons que l'OCDE elle-même appelle la France à « accroître considérablement l'investissement en éducation prioritaire ».



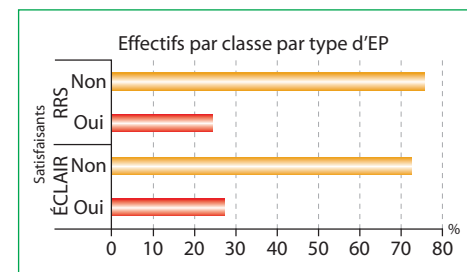
Ils demandent qu'on leur accorde des conditions de travail qui leur permettent de faire entrer tous les élèves dans des apprentissages ambitieux et exigeants, et de les faire réussir.



Le SNES et la FSU ne sauraient accepter, et combattront avec les personnels, toute réforme de l'éducation prioritaire qui conduirait à l'abandon de plusieurs centaines d'établissements qui ont besoin d'être soutenus pour assurer la réussite des élèves.

■ Bruno Mer

Avec plus de 1 700 répondants (personnels d'enseignement, de vie scolaire, de santé, chefs d'établissement...), l'enquête FSU est sans appel : plus de 70 % ne sont pas satisfaits de leurs conditions de travail. Peu de possibilités de travail en équipe, des effectifs trop lourds, du travail en groupe trop rare. Les personnels font aussi le constat d'une ghettoïsation accrue des quartiers, due principalement à la paupérisation des familles dans un contexte économique et social très dégradé.



Propositions pour la réussite des élèves, le plus important, c'est :

1. Le nombre d'élèves par classe
2. Du temps pour une réflexion pédagogique collective
3. La co-intervention, plus de maîtres que de classes, travail en petits groupes
4. Le maintien d'un haut niveau d'exigence et d'ambition pour tous

Retrouvez l'enquête FSU en ligne : www.snes.edu

CO-PSY C'EST UN MÉTIER !

Le métier de CO-Psy est menacé. Il est indispensable de défendre et de rappeler le rôle essentiel des psychologues du second degré que sont les CO-Psy.

Le métier de CO-Psy ne faisait pas partie des treize groupes de travail prévus dans les discussions sur le métier et statut. Le ministère de l'Éducation nationale vient d'informer les établissements qu'un groupe de travail lui serait consacré en janvier. Rappelons que c'est grâce à l'intervention de la FSU que la catégorie a pu être réintroduite dans la loi de refondation de l'École et qu'il nous faut lutter pied à pied contre tous ceux qui voudraient effacer toute trace de l'action des CO-Psy dans l'institution scolaire.

POUR UNE RECONNAISSANCE PLEINE ET ENTIÈRE

Profitant de cette absence de considération des psychologues du second degré que sont les CO-Psy, certaines organisations syndicales ont tenté lors du groupe de travail consacré aux RASED et aux psychologues scolaires de faire passer leur revendication d'un « psychologue du socle » qui viserait à étendre l'intervention des psychologues scolaires jusqu'à la Troisième. La première étape consistait à introduire les psychologues scolaires en Sixième pour le « suivi » de leurs élèves. Sauf que le SNES et le SNUipp, travaillant ensemble de longue date, avec les associa-

tions professionnelles et la Société française de psychologie, ont d'autres revendications qui portent sur la création d'un corps de psychologues de l'Éducation nationale de la maternelle à l'Université, regroupant, sans les confondre ni transformer fondamentalement leurs missions ni leurs rattachements administratifs, ces deux catégories de personnels. L'UNSA semble oublier que dans les missions des CO-Psy figurent l'aide à l'adaptation et la contribution à la réussite, fondements et d'un développement harmonieux de la personnalité et donc d'une orientation choisie. La dernière formulation retenue pour la fiche des psychologues du premier degré fait état d'un travail de liaison et de coordination entre psychologues scolaires et CO-Psy, ce qui est déjà une pratique de terrain et devrait être réaffirmée dans une circulaire. Le SNES, en accord avec le SNUipp, défend une reconnaissance pleine et entière du métier de psychologue de l'Éducation nationale, ce qui passe par un statut pour le premier degré, par un recrutement au master de psychologie, qui correspond déjà au niveau actuel de formation des CO-Psy, et par une revalorisation financière conséquente.

■ Marie-Agnès Monnier

SILENCE ET RUMEURS SUR L'AVENIR DES CIO L'ACTION MAINTENANT !

L'intersyndicale des CO-Psy et des directeurs de CIO a écrit au ministre pour l'alerter sur la situation inacceptable faite aux personnels dans plusieurs académies. En effet, les mesures de « restructuration » du réseau des CIO s'accroissent et leurs conséquences sur les personnels confinent à la maltraitance dans certaines académies : déménagements en cours d'année, dans des locaux trop petits pour accueillir les équipes, pression pour que les collègues préparent les déménagements pendant les vacances, accroissement des déplacements sans crédits correspondants...

Après Lille, Versailles, Grenoble, Lyon, Reims et Orléans-Tours, ce sont les académies de Rouen et de Rennes qui sont aujourd'hui touchées. Dans de très nombreux cas, au lieu d'envisager les moyens d'une reprise de ces CIO par l'État, des fusions sont décidées, parfois même lorsque des solutions d'hébergements sans frais sont proposées par certains maires.

Le réseau des CIO subit de plein fouet les effets du projet de loi de finances portant sur la réduction du parc immobilier administratif qui impacte les CIO et la diminution des dépenses de fonctionnement touchant directement les budgets de CIO. Mais la déstructuration du maillage des CIO s'accroît également du fait des nouvelles compétences des Régions en matière d'orientation tout au long de la vie, particulièrement

dans les Régions qui expérimentent le SPRO. Face à ces attaques, nos collègues se mobilisent en organisant des rassemblements devant les rectorats et les préfetures, en décidant la grève, en intervenant dans les CTA et les CAEN pour refuser ces projets. Ces actions menées à l'appel du SNES-FSU ont amené certains CG et rectorats à reconsidérer leur position ou à surseoir aux décisions. Mais qu'en sera-t-il en juin ?

NE PAS TENIR LA PROFESSION À L'ÉCART

Si le ministère de l'Éducation nationale est pour le moment resté sourd à nos alertes, les rumeurs vont bon train, faisant état de projets ministériels portant sur la création d'un CIO « tête de réseau » par département, qui pourrait avoir un statut d'Établissement public administratif, et sur une réforme touchant la formation, le statut et les missions des personnels.

La manière dont les choses ont été engagées sur ce dossier est loin d'être exemplaire du point de vue de la pratique du dialogue dont se réclame ce ministère. Ce n'est pas en tenant à l'écart la profession et ses principaux représentants que l'on pourra avancer sur des bases acceptables du point de vue de l'intérêt des élèves, de l'amélioration de la situation des personnels et de la défense du service public. Le SNES-FSU appelle les collègues à le rappeler au MEN dès janvier.

■ Catherine Remermier



Salon d'Ivry

Le SNES-FSU au Salon du Livre d'Histoire des Sciences et des Techniques d'Ivry-sur-Seine. Le salon se déroulera du vendredi 7 au dimanche 9 février 2014. Il réunira auteurs, chercheurs, professionnels, artistes et citoyens autour du thème : « Métiers : traditions, innovations et transformations » pour des tables rondes, conférences et présentations d'ouvrages. Une programmation particulière sera aussi dédiée aux enfants, ainsi qu'un grand espace librairie. Le SNES-FSU y organise plus particulièrement une conférence samedi à 11 heures : « Enseignants : les transformations du métier à l'ère du numérique » de Éric Bruillard, directeur du laboratoire STEF de l'IFÉ. L'accès au Salon, aux animations, à sa librairie et au village des auteurs est libre. Nous vous y espérons nombreux. Espace Robespierre, en face de la sortie du métro Mairie d'Ivry, ligne 7. Programme complet, accès et horaires sur www.astis.asso.fr

Victoire : les cinq militants CGT de Roanne sont relaxés

Mardi 17 décembre 2013, jugement en délibéré des cinq syndicalistes mis en garde à vue pour avoir refusé de donner leurs empreintes génétiques. Ils sont relaxés et leurs gardes à vue ont été reconnues illégitimes. Ils ne seront pas fichés au Fichier des Empreintes Génétiques. Saluons cette victoire attendue depuis trois ans de bataille juridique et après de fortes mobilisations. Il reste à poursuivre le combat pour une loi d'amnistie sociale, pour des droits nouveaux et à soutenir les autres syndicalistes encore incriminés.

Sans-abri expulsés

27 sans-abri occupaient la basilique de Saint-Denis, la police est intervenue, le 15 décembre, pour les déloger. Et ce malgré l'opposition du clergé et du maire. Ces mal-logés ont été évacués de logements insalubres et l'occupation pacifique visait à alerter les pouvoirs publics. Car l'hébergement inconditionnel des sans-abri est une obligation légale. Mais le 115 est saturé. Mais la préfecture n'en a cure.

« L'histoire n'est pas dans les mots, elle est dans la lutte » PAUL AUSTER

CHANTIER PROGRAMMES

CALENDRIER INTENABLE

Le ministre s'est adressé au Conseil supérieur des programmes en lui précisant des axes de travail. Le calendrier proposé est, pour le SNES, intenable et doit être revu.

Le ministre a installé en octobre le Conseil supérieur des programmes (CSP), nouvelle instance chargée d'émettre des propositions sur la conception générale et les contenus des enseignements scolaires. Nouvelle définition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en lien avec de nouveaux programmes en Cinquième et CM1 (début de cycles) ; enseignement moral et civique ; référentiels pour le PEAC⁽¹⁾ et le PIODMEP⁽²⁾ : le calendrier ministériel prévoit que tout soit bouclé en avril 2014 !



© Fotolia.fr / Neyro

POUR UN DESSERREMENT DU CALENDRIER

Pour le SNES-FSU, si d'éventuels aménagements des programmes actuels et un véritable bilan peuvent être faits d'ici avril, il n'est pas concevable que de nouveaux programmes puissent être travaillés par les groupes d'experts (qui ne sont pas encore nommés) et que la profession soit consultée dans ces délais.

Si le CSP s'engageait dans cette voie, il passerait à côté d'une véritable refondation des programmes, et de leurs modalités d'élaboration, et à côté de la relance nécessaire de la démocratisation scolaire.

Le SNES-FSU a été reçu par le CSP et demandé, comme au Conseil supérieur de l'éducation du 6 décembre dernier, un desserrement de ce calendrier de travail et des garanties concernant les groupes d'experts (« sécurité » des collègues par rapport à l'inspection, nombre de col-

lègues dans les groupes...). Le président du CSP a reconnu la tension entre l'urgence de décisions politiques et la nécessité de faire du bon travail.

Le SNES-FSU souhaite que la charte des programmes et les textes d'orientation qui vont permettre la rédaction des programmes soient discutés en amont, et que la logique du LPC avec des « cases à cocher » soit abandonnée, tout comme celle des « compétences-clé européennes » qui avaient inspiré le socle de 2005. Il s'inquiète de la « logique curriculaire » qui prévaudrait pour la construction des programmes, logique impliquant une marge d'autonomie locale des équipes ; il a réaffirmé son exigence d'un cadre national fort.

■ Sandrine Charrier, contenus@snes.edu

(1) Parcours d'éducation artistique et culturelle
(2) Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel

PROGRAMMES OU CURRICULUM ?

Un curriculum est un « programme d'étude ou de formation organisé dans le cadre d'une institution d'enseignement ou, plus précisément, un ensemble cohérent de contenus et de situations d'apprentissage mis en œuvre dans une progression déterminée »⁽¹⁾.

Il inclut les programmes scolaires, mais n'en est pas synonyme.

Pour Marc Demeuse⁽²⁾, il s'articule autour de six composantes : les apprentissages à installer, les stratégies et les processus pédagogiques à mettre en œuvre, les supports didactiques (manuels, matériel...), les contenus d'enseignement, les résultats attendus et les modalités d'évaluation, la formation initiale et continue. Il suppose une certaine autonomie locale des équipes, qui prend des formes différentes dans les pays où il est mis en place.

Pour le SNES-FSU, le CSP doit préciser ce qu'il entend par « curriculum ».

Est-ce une piste intéressante ou une énième tentative pour justifier et renforcer certaines politiques éducatives contestées (autonomie des établissements, rapprochement école collège, entrée par les compétences...)?

(1) Jean-Claude Forquin in *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Nathan, 1998

(2) Professeur à l'Université de Mons (Belgique), en psychologie et sciences de l'éducation

ACCÈS À LA HORS-CLASSE TIMIDES ÉVOLUTIONS

L'accès à la hors-classe est un enjeu décisif pour les certifiés et les agrégés. Les nouvelles notes de service du ministère envisagent des avancées positives bien qu'encore trop timides pour que cet accès soit garanti à tous.

Comme chaque année, le ministère a mis en discussion avec les organisations syndicales les notes de service nationales d'accès à la hors-classe. Nouveauté, cette discussion a pu avoir lieu sur la base d'un bilan produit par l'administration elle-même. Des évolutions des notes de services nationales, qui seront publiées au BO début janvier, sont à prévoir.

Le bilan du ministère rejoint celui du SNES-FSU : pour tous les corps, les inégalités entre les académies sont criantes. Alors que le contingent permet de promouvoir presque l'intégralité des enseignants et CPE ayant atteint le 11^e échelon, la part de 11^e promu varie d'une académie à l'autre de 50 % à 100 %. Les conséquences lors du départ à la retraite peuvent être dramatiques : si 70 % des certifiés partent à la retraite en ayant atteint la hors-classe, seuls 50 % des certifiés qui partent à la retraite ont atteint le dernier échelon de la hors-classe contre 78 % pour les agrégés. Le ministère justifie ces écarts par des parcours de carrières chaotiques.

DES AVANCÉES...

Pour le SNES-FSU, les barèmes appliqués dans les académies et la prépondérance des avis dans ceux-ci (y compris pour les agrégés) en sont la raison. Grâce à notre action depuis de nombreuses années, le ministère a

décidé de supprimer, dans la note de service des corps à gestion déconcentrée, l'incitation donnée aux recteurs de promouvoir des certifiés ou CPE moins avancés dans la carrière, c'est-à-dire au 7^e, 8^e ou 9^e échelon. Dans la note de service des agrégés, le ministère impose aux recteurs d'inscrire sur leur liste l'ensemble des agrégés ayant atteint le 11^e échelon depuis plus de quatre ans.

Ces modifications vont donner plus de force aux interventions des élus du SNES-FSU tant au niveau académique que national, afin que soient promus les enseignants et CPE qui ont atteint le 11^e échelon de la classe normale.

... ET DES INSUFFISANCES

Si ces modifications constituent une avancée certaine, elles n'en demeurent pas moins en retrait par rapport aux possibilités qu'offrent actuellement les contingents de promotion.

Le SNES-FSU revendique que tous les enseignants et CPE partent à la retraite en ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe et donc que l'accès à la hors-classe soit garanti à tous. Pour cela, il continue son combat contre la politique des avis et pour faire en sorte que l'ancienneté soit un critère déterminant dans les barèmes.

■ Xavier Marand, intercat@snes.edu



© Fotolia.fr / Mathsworx

LANGUES VIVANTES CIRCULAIRE PROVOCATRICE

Une provocation de plus concernant l'oral du baccalauréat, et une mise au point auprès du ministère sur les certifications.

Le ministère a fait parvenir début décembre aux divisions académiques des examens une circulaire provocatrice. Elle rappelle les modalités de passage des oraux pour toutes les séries (sauf L) selon les termes des textes réglementaires, sans aucunement tenir compte du bilan de la session 2013, ni proposer d'amélioration. Appliquées en l'état, ces consignes constituent une régression par rapport à ce que la profession a réussi à mettre en œuvre l'an dernier. Le SNES-FSU a demandé au ministre de ne pas publier le texte et de prendre des mesures urgentes pour cette année dans la perspective d'épreuves nationales terminales.

CERTIFICATIONS CONTESTABLES

Une note fixant le calendrier des épreuves des certifications en anglais, allemand et

espagnol est parue au BO n° 45 du 5 décembre 2013. Le SNES-FSU a été reçu en audience sur cette question. Il a pu constater le flou avec lequel le ministère traite ce dossier, annonçant un coût de 700 000 euros en 2013 et étant bien en peine de justifier l'intérêt pédagogique du dispositif. Le SNES-FSU a rappelé son opposition à ces certifications, qui n'apportent rien aux élèves et dont le coût annoncé ne correspond pas à celui des marchés publiés (plus de 5 millions d'euros). Par ailleurs, ces dispositifs sont sources de pressions hiérarchiques sur les enseignants. Il a rappelé que les professeurs n'ont pas d'obligation à les faire passer et que ceux d'entre eux qui se portaient volontaires devaient être rémunérés pour cette tâche.

■ Sandrine Charrier, Valérie Siphimalani

Concours externe CPE 2014 : cherchez l'erreur ...

Les concours externes ont été rénovés. Publié sans concertation, l'arrêté du 19/04/2013 définit de nouvelles épreuves. En décalage avec le référentiel de compétences des métiers, ces épreuves trop professionnelles véhiculent une conception contestée et sans assise officielle du métier. Les notions « de pilotage » et « de projet de vie scolaire » sont mises en avant sans être définies nulle part. Les sujets zéro⁽¹⁾ font du CPE un pilote et un « politique ». Faute de corrigé, candidats, formateurs et correcteurs sont face à un exercice bien difficile. Le CPE est placé comme conseiller du chef d'établissement, en surplomb vis-à-vis de ses collègues, la relation éducative aux élèves et la capacité à travailler en équipe sont minorées. Le SNES-FSU demande de la cohérence quant aux missions confiées aux futurs CPE, c'est l'un des enjeux du chantier sur les missions qui s'ouvre en janvier.

(1) www.education.gouv.fr/cid49096/exemples-de-sujets-et-notes-de-commentaires-concours-du-second-degre.html

Coupes dans la santé : l'OCDE dénonce

« Depuis 2008, la progression des dépenses de santé s'est considérablement ralentie dans quasiment tous les pays de l'OCDE », estime un rapport de cette institution. La Grèce et l'Irlande ont subi les baisses les plus importantes (respectivement - 11,1 % et - 6,6 % entre 2009 et 2011). En France, entre 2000-2009 et 2009-2011, la progression des dépenses de santé a été divisée par deux, passant de 2,1 % à 0,7 %. Les dépenses pharmaceutiques par habitant ont chuté de + 1,7 % à - 0,7 %. Marisol Touraine se félicite de réaliser des économies sans précédent sur les dépenses de santé, en annonçant un plan de réduction de 2,4 milliards d'euros. À quel prix en termes sociaux et humains ? Elle devrait méditer cette autre donnée du rapport de l'OCDE : « Il semble que le long déclin du taux de mortalité infantile se soit inversé en Grèce »...

28 666 euros bruts par an

Salaire moyen du prof français (tous niveaux confondus) ; inférieure à la moyenne européenne, sa rémunération se situe nettement en dessous de celle de la Finlande (49 200 euros bruts), la Belgique (48 955 euros bruts), le Royaume-Uni (44 937 euros bruts).

Source : La Tribune, 2013

« La liberté est un bain aussi longtemps qu'un seul homme est asservi sur la Terre » ALBERT CAMUS

DISPARITION DE MANDELA

UNE FIGURE DE L'ÉMANCIPATION

La disparition du grand dirigeant de l'ANC a entraîné une suite d'hommages souvent convenus escamotant ce que fut la lutte contre l'apartheid et la signification toujours actuelle des combats menés par Mandela.

Premier Président noir de l'Afrique du Sud, dirigeant de l'ANC, Nelson Mandela – affectueusement appelé Madiba – a marqué plusieurs générations de militants antiracistes. Il nous a quittés le jeudi 5 décembre. Pour de nombreux syndicalistes, le combat contre l'Apartheid en Afrique du Sud est intimement lié à son nom et à son combat pour sa libération. Refusant tout compromis, il a passé 27 ans en prison, plutôt que de négocier sa libération contre son renoncement. Il fut le promoteur de ce combat repris par toute la Terre « Un homme, une voix ».



phare du régime d'Apartheid fut organisée : celui des oranges Outspan. De même, des pressions permirent de mettre le rugby sud-africain, joué quasiment exclusivement par des blancs, à l'index des nations. Enfin, des boycotts d'État (dont celui de la France), participèrent à faire céder le régime de Pretoria.

Le SNES-FSU a ainsi participé à nombre de ces actions : pétition le 29 novembre 1974 avec le MRAP, exposition photo, présence à l'enterrement de Dulcie September (dirigeante de l'ANC assassinée à Paris le 28 mars 1988)...

Aujourd'hui, grâce à Mandela, nos élèves ne font que s'imaginer ce que pouvait être ce pays, où les noirs n'avaient pas le droit de monter dans les mêmes bus, d'aller dans les mêmes cinémas, les mêmes bars que les blancs. Ils ne peuvent croire que les travailleurs noirs devaient quitter la ville à la tombée de la nuit, pour aller dans les bidonvilles, les trop connus « townships ».

Grâce à Nelson Mandela règne aujourd'hui en Afrique du Sud un peu plus de justice et d'égalité, même si le pays doit encore faire face à d'importantes difficultés sociales. ■ François Sauterey

LE REFUS DU RENONCEMENT

À sa libération, refusant la haine et la vengeance, il a su en même temps mettre un terme à l'Apartheid, installer un vrai suffrage universel où les « voix blanches » se mêlèrent pour la première fois aux « voix noires » et, une fois élu, éviter le bain de sang, rassembler tout le peuple sud-africain dans ce qu'il appela la nation « arc-en-ciel ». Nombreuses ont été les initiatives en France pour soutenir son combat. Dès 1975, une campagne de boycott d'un produit

TURQUIE RÉPRESSION SYNDICALE

Le pouvoir turc s'acharne contre les militants et les dirigeants syndicaux du secteur public. Cette politique intolérable doit susciter la solidarité de tous les syndicalistes.

Du jamais vu ! 502 militant(e)s et dirigeant(e)s de KESK, la Confédération des syndicats du secteur public, et d'EGITIM-SEN, le syndicat de l'éducation, vont comparaître le 13 janvier au tribunal d'Ankara. Pour quel motif ? Leur participation à deux journées de protestations à l'initiative de la Centrale KESK les 28 et 29 mars 2012.

POUR UN SOUTIEN SANS FAILLE

Un an après la mobilisation, une procédure judiciaire est lancée à leur rencontre par les autorités judiciaires. Suite à leur participation à une action de grève et à une manifestation à Ankara, suivie d'une répression policière le 28 mars, nos camarades se retrouvent accusés de violation du droit en vigueur sur la liberté de réunion et le droit de manifester. Une procédure sans précédent de par le nombre de collègues concernés et de par la gravité des accusations. Parmi les 502 « inculpés », 209 sont des militants d'EGITIM-SEN. Une telle situation constitue une atteinte intolé-

nable aux droits syndicaux, plus généralement aux libertés fondamentales.

Le soutien aux organisations syndicales mobilisées pour les libertés, la démocratie et la justice sociale restent donc d'actualité et va prendre la forme d'une délégation internationale présente à l'audience du 13 janvier à Ankara : conférence de presse, présence à l'audience : une solidarité concrète à laquelle le SNES-FSU va participer au côté d'autres syndicats affiliés au CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) ainsi que la Fédération syndicale européenne des services publics et la CSI. Le SNES-FSU s'est adressé une nouvelle fois au ministère des Affaires étrangères. Le secrétaire général d'EGITIM-SEN, Mehmet Bozgeyik, qui a passé lui-même 9 mois et demi en détention, espère « une forte solidarité et un soutien sans faille pour les 502 camarades inculpés ». Il estime que « la participation d'observateurs internationaux va contribuer à combattre les jugements arbitraires ».

■ Odile Cordelier

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES BUDGET AU PAIN SEC

Les collectivités territoriales souffrent aussi des coupes dans les dépenses publiques. Les établissements sont ainsi directement concernés.

Le dogme de la nécessaire baisse des dépenses publiques s'étend à tous les rouages de l'État. Les collectivités locales sont maintenant touchées et diminuent de nombreuses dépenses d'investissement, dont celles pour les lycées et les collèges. De 2011 à 2013, les majorités successives ont gelé les dotations de l'État aux collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions). En 2014 le gouvernement diminue ces dotations de 1,5 milliard d'euros et prévoit de poursuivre en 2015. Après la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par deux autres taxes, les collectivités (principalement les régions, mais aussi les départements) ont une marge très limitée pour déterminer leurs recettes. Par contre les missions transférées se font plus pesantes dans les budgets (dépenses sociales pour les départements par exemple).

DES BAISSES INQUIÉTANTES

La synthèse des budgets primitifs 2013 a été publiée cet automne. Pour la troisième année de gel des dotations, on constate que les dépenses d'investissement stagnent (régions) ou diminuent (départements) alors que celles de fonctionnement augmentent faiblement.

| Variations 2013/2012 | Collèges (départements) | Lycées (régions) |
|----------------------|-------------------------|------------------|
| Fonctionnement | + 2,4 % | - 0,3 % |
| Investissement | - 9,8 % | - 6,3 % |

Les dépenses pour les collèges et les lycées se transforment peu à peu en variable d'ajustement des budgets. La baisse significative des dépenses d'investissement (construction, rénovation, entretien « lourd ») est inquiétante, alors que de nombreux établissements sont en mauvais état, que les travaux d'accessibilité doivent être achevés en 2015 et que le nombre d'élèves augmente.

DE GRANDES INÉGALITÉS

Les dépenses par élève varient de 1 à 3 selon les régions (lycéens) et de 1 à 5 selon les départements (collégiens). Ce n'est pas l'austérité qui résorbera ces écarts importants. Ces inégalités confortent le SNES à demander, avec la FSU, un bilan des deux premiers actes de la décentralisation avant d'en ouvrir un troisième. L'investissement des collectivités (près de 70 % de l'investissement public) joue un rôle non négligeable dans l'activité économique ; la baisse de cette dépense publique alimente la hausse du chômage et la spirale infernale des politiques d'austérité.

Pour le SNES-FSU, les dépenses publiques, et singulièrement d'éducation, ne sont pas une charge mais un investissement pour l'avenir.

■ Michel Galin

CONGRÈS DU SNES RAPPORT D'ACTIVITÉ ET RAPPORT FINANCIER

Dans la perspective du congrès du SNES du 31 mars, la consultation des adhérents a commencé.

Les rapports d'activité et financiers nationaux sont joints à ce numéro de L'US. Le document est copieux, à l'image de l'activité du syndicat. Il donne l'occasion de revenir sur deux années d'activité et d'actions syndicales, de regarder en arrière pour mieux éclairer le présent et préparer l'avenir. Les adhérents seront invités, au cours du premier trimestre de 2014, à voter sur chacun de ces deux éléments, distincts mais complémentaires.

S'EXPRIMER ET VOTER

Se prononcer sur le rapport d'activité et le rapport financier, c'est porter un jugement sur l'activité du SNES depuis son congrès de Reims en avril 2012.

Les courants de pensées représentés à la CA nationale donneront leur point de vue dans L'US Mag de janvier.

Le vote sera organisé dans les sections d'établissement et de retraités, par la section académique. Ces scrutins constituent la première étape d'un ensemble de procédures démocratiques qui concerne chacune et chacun des adhérents du SNES.



Le congrès national de Marseille du 31 mars au 4 avril sera une deuxième étape, celle qui donnera le cap des deux prochaines années en terme de revendications.

La troisième étape, en mai, verra l'élection de la nouvelle CA nationale, en charge de mettre en œuvre les mandats donnés par le congrès. C'est donc une année où chacune et chacun des adhérent(e)s du SNES aura à s'exprimer sur l'activité du syndicat, ses mandats, son orientation. Exprimez-vous, votez ! ■ Jacques Lacroix

1,1 % seulement !

C'est l'augmentation du Smic annoncée par M. Sapin le 16 décembre (ce qui correspond à la hausse légale) et porte le salaire brut à 9,53 € de l'heure, c'est-à-dire 1 445,38 € par mois... Pas de vraie revalorisation en vue !

« Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. »

NELSON MANDELA
Extrait de *Un long chemin vers la liberté*

Le FN, la nausée et l'aveu

À Marseille, il y a un manque chronique d'équipements sportifs de proximité du fait de la politique municipale. Le CA du lycée Saint-Exupéry, classé en éducation prioritaire, a accepté à l'unanimité le projet de la Région Paca d'ouverture des plateaux sportifs hors temps scolaire aux jeunes du quartier. Le FN a voté contre ce projet au motif qu'« ... il s'agit d'octroyer des droits à une population en fonction de ses origines géographiques au détriment de ceux qui le méritent pourtant et n'ont pas la chance d'habiter là où il faut. Nous ne pouvons accepter cette politique discriminatoire payée avec l'argent de tous et en particulier de ceux qui n'en profitent pas ». Le SNES-FSU saura montrer le véritable visage de ce parti pas comme les autres.

Lors de l'hommage rendu par la Région à Nelson Mandela, les élus du FN sont restés dehors pendant la minute de silence. Quel aveu !

DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ÂGE EN HAUSSE RÉGULIÈRE

Les retraités sont loin de tous connaître une situation dorée. Et le nombre de ceux qui souffrent de discriminations liées à leur âge est en augmentation. Une dernière déclaration de Dominique Baudis attire de nouveau l'attention sur cette question.

Selon Dominique Baudis, Défenseur des droits, les discriminations liées à l'âge sont en hausse régulière. Ainsi environ 12 000 requêtes ont été déposées en 2012 sur ce point. « Nous sommes interpellés par des personnes qui subissent des discriminations dans le domaine de l'emploi ou se voient refuser l'accès à des assurances, des crédits ou même à la location d'un appartement. Nous sommes aussi contactés par des grands-parents qui ont du mal à faire valoir leurs droits pour voir leurs petits-enfants. » L'accès au logement pour les personnes âgées est un vrai problème. Les agences, parfois, oppo-

sent un refus en évoquant la loi Mermoz votée en 1989 qui protège les locataires de plus de 70 ans et préfèrent louer à quelqu'un d'autre, les mêmes difficultés se rencontrent dans l'accès aux assurances, au crédit. En janvier 2013, une vieille dame a été expulsée de sa maison de retraite à la suite de non-paiement du forfait hébergement. Dans le contexte du chômage et de la baisse du pouvoir d'achat, les familles ou les personnes âgées ont de plus en plus de mal à s'acquitter du reste à charge qui peut atteindre jusqu'à 80 à 120 euros par jour en région parisienne. Bien sûr on expulse rarement

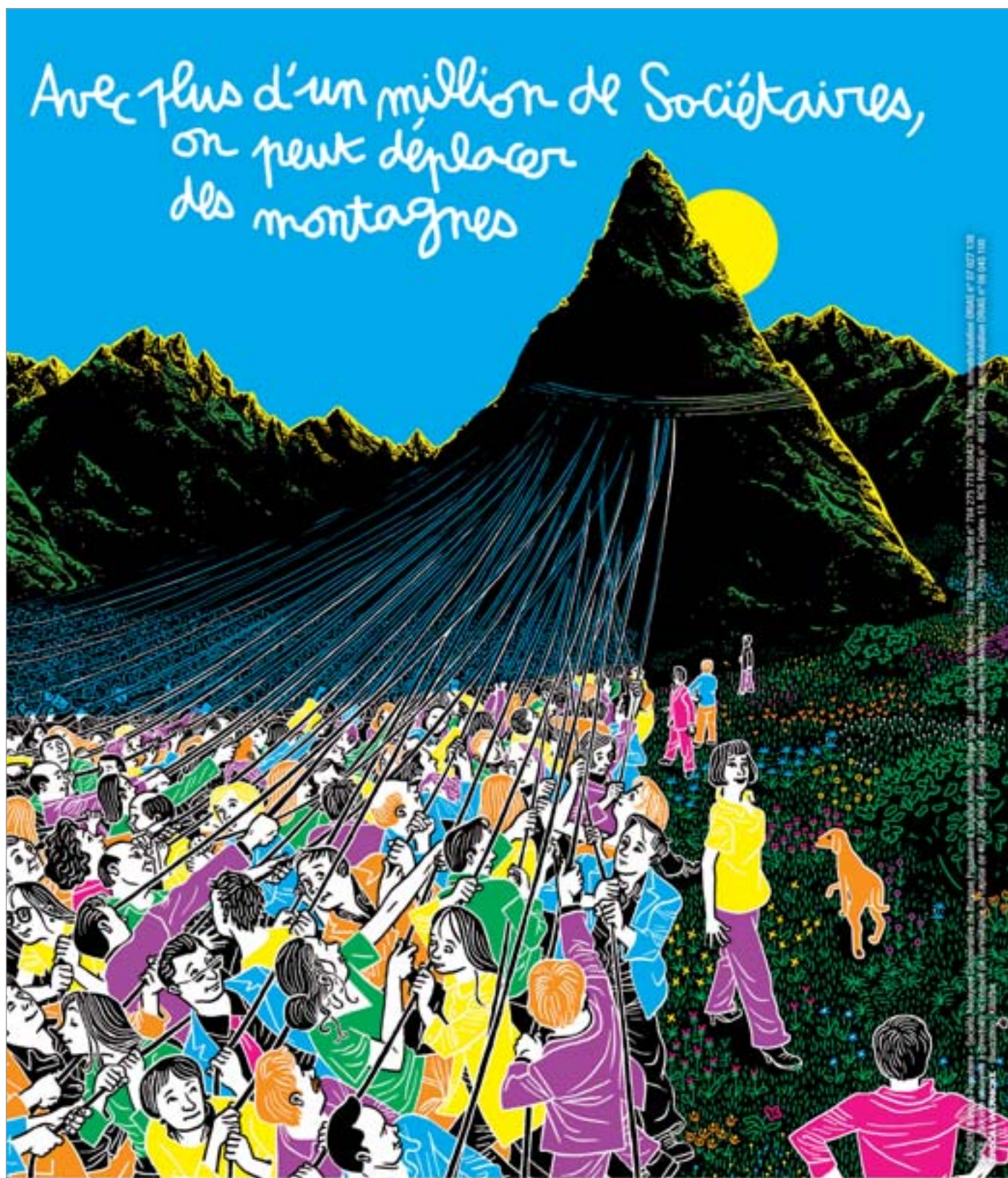
mais les problèmes de non-paiement augmentent. Cela ne veut pas dire que les difficultés, lorsque la personne reste à domicile, n'existent pas, mais celles-ci sont camouflées par la solidarité intergénérationnelle et/ou par une réduction des soins.

LE DROIT À VIVRE DÉCEMMENT

Le pôle santé, explique Dominique Baudis, est aussi saisi de cas de « maltraitances institutionnelles », liées principalement à des carences dans la formation du personnel ou le niveau d'encadrement, ou à des actes de négligences.

Alerte donc du Défenseur des droits qui évoque les seuls dossiers qui lui parviennent. La réalité est forcément plus sombre. Certes, des solutions sont souvent trouvées au cas par cas, mais cela est très insuffisant. En ce moment la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population entre dans sa phase de concertation. Elle doit répondre à l'ambition proclamée et promouvoir effectivement « un modèle de société plus fraternel, attentif et solidaire », qui permette à tous de vivre décemment, de se soigner, d'avoir accès à des services publics améliorés. ■ **Marylène Cahouet**

Publicité



La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiquesTM (mallette, exposition...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 0 826 824 400TM

(1) Un seul exemplaire par établissement scolaire du 1^{er} et du 2nd degrés, dans la limite des stocks disponibles. Voir modalités sur www.casden.fr. (2) Accord téléphonique ouvert de 9h30 à 19h30 du lundi au vendredi (0,15 € à la min et France métropolitaine).



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

P.A. SNES-PETITES ANNONCES : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATION

Guadeloupe : studio/F3 meublé, climatisé, 2/6 pers., dans villa + piscine, près plage, dès 200/450 €, négociable/semaine. Tél. 0590 851466 / 06 90 37 09 39, mél : dhracine@aol.com

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :
• un circuit de randonnée en avril 2014 aux Canaries et une découverte de l'Ouzbékistan... ;
• un circuit de trois semaines dans l'Ouest américain durant l'été 2014. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com



Chère lectrice, cher lecteur, pour Noël, nous pouvons vous conseiller cinq titres tirés de notre catalogue : www.adapt.snes.edu/spip.php?rubrique3

Almanach de l'Univers

Un petit tour d'horizon illustré sur les découvertes en physique et en astronomie qui ont permis de mieux comprendre comment est fait l'univers.

Depuis l'Antiquité, les hommes ont tenté de répondre aux questions sur l'origine de l'univers, sa dimension ou encore sa composition, en se basant sur la mythologie, la philosophie, la religion mais aussi les sciences. L'ouvrage revient sur les différentes représentations que les hommes ont eues de leur monde et sur les découvertes qui les ont bouleversées.

Ce panorama des connaissances sur lesquelles sont fondées les représentations de l'univers, résume, dans un ordre chronologique et par fiches d'une à deux pages, les travaux de personnages illustres et fascinants qui n'ont pas hésité à remettre en question les dogmes de leurs contemporains pour expliquer l'univers.

• Michel Rousselet, Coédition Adapt-Vuibert, 192 p., octobre 2013, 25 euros franco de port.

Apprendre à regarder les œuvres d'art

Tout public. Lire un tableau ou une sculpture comme on lit un livre ! www.adapt.snes.edu/spip.php?article523



BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Mél : _____ @ _____

| TITRE | QUANTITÉ | TARIF |
|-------|----------|-------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE _____
Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur notre site www.snes.edu



L'Université Syndicaliste n° 737 du 21 décembre 2013, le mensuel du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 – Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) – Rédacteur en chef : Thierry Pétrault. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr – Publicité : CASDEN (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris – Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) – Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 € 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CP 0118 S 06386 – ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution – Joint à ce numéro : 24 p. Rapport annuel national / Rapport financier national ; 8 p. Point sur TZR